



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 juin 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-06-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu  
d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-06-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu  
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019 : ADOPTION**

CA 19-06-12-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 22 mai 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



## 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 19-06-12-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-06-12 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-06-12, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

## 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

### 5.2.1 DÉFI VÉLO 2019 DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et informe que l'organisation est responsable d'obtenir les autorisations écrites des municipalités touchées par le trajet.

### 5.2.2 FIBRE OPTIQUE : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un retour sur le mandat du comité de fibre optique à la suite de la rencontre du 27 février 2019. De nouvelles options doivent être prises en considération avec l'arrivée du 5G et une prochaine réunion est prévue au mois de juillet pour un suivi.

## 5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

## 6. COMMUNICATION

### 6.1 ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - PLUME D'EXCELLENCE POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC SON OUTIL WEB TRICYCLE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a remporté une Plume d'excellence pour son outil Web Tricycle, remise par l'Association des communicateurs municipaux du Québec dans le cadre du colloque annuel qui a eu lieu le 30 mai dernier. La MRC de Vaudreuil-Soulanges était finaliste pour deux prix, soit dans la catégorie Campagne comportementale pour le projet Du Bac à la Terre ainsi que dans la catégorie Communication numérique site et application pour le développement de l'outil Tricycle.

**CA 19-06-12-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adresser** une motion de félicitations à l'équipe des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour leur excellent travail et le prix reçu de l'Association des communicateurs municipaux du Québec - Plume d'excellence pour l'outil Web Tricycle.

**Proposition adoptée.**



## 7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

#### 8.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LÉVIS POUR LES SERVICES 9-1-1 ET LA RÉPARTITION DES APPELS DE NATURE INCENDIE LE 27 JUIN 2019 : RAPPEL

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, fait un rappel du changement de fournisseur du service 9-1-1 et de la répartition des appels de nature incendie le 27 juin 2019 et il fait part des améliorations prévues aux services.

### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

#### 8.3.1 INONDATIONS 2019 - ÉTAT DE LA SITUATION ET RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 30 MAI 2019 : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe n'avoir reçu aucun suivi de la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbeault, suite à leur rencontre du 30 mai 2019, malgré ses nombreuses prises de notes.

## 9. COUR MUNICIPALE

### 9.1 TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP) : RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Charlebois Séguin, Avocats-conseils pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale se termine le 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Charlebois Séguin, Avocats-conseils pour les services de M<sup>e</sup> Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M<sup>e</sup> Alain Séguin à titre de procureur suppléant;

CONSIDÉRANT l'expérience de M<sup>e</sup> Charlebois d'agir en poursuites réglementaires et pénales;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 412;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**de renouveler** le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme *Charlebois Séguin Avocats-conseils* pour les services de M<sup>e</sup> Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M<sup>e</sup> Alain Séguin à titre de procureur suppléant pour un montant maximum de 24 993,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.

**Proposition adoptée.**



## 10. ENVIRONNEMENT

### 10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 10.2.1 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL AU SYNDICAT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR LA RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES PLASTIQUES DE FERME ET DEMANDE À RECYC-QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

### 10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### 10.3.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - LISTE DE PROGRAMMES DE SUBVENTION EN ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

### 10.4 ÉCOCENTRES

#### 10.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - FOURNITURE DE CONTENEUR, LEVÉE ET VALORISATION DU CARTON : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le carton est accepté dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Robert Daoust et fils inc. en date du 5 juin 2019 pour la période du 15 juin 2019 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour la « Fourniture de conteneur, levée et valorisation du carton » dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entreprise *Robert Daoust et fils inc.* au coût de 25 \$ la levée d'un conteneur, pour un montant maximum de 24 995 \$, taxes incluses, pour la période du 15 juin 2019 au 14 juin 2020.

**Proposition adoptée.**

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ



#### 11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 395-10-2019

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-10-2019 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 395-10-2019 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 395-10-2019 de la municipalité des Cèdres.

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC – RÈGLEMENT NUMÉRO 300-11

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 300-11 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 300 afin de permettre le stationnement dans la cour avant de la zone industrielle à certaines conditions pour les camions, remorques de camions, camions-remorques, véhicules lourds et autobus de plus de 15 passagers;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 300-11 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 300-11 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.1.3 VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX - RÈGLEMENTS NUMÉRO 148-B ET 151-D

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 148-B a pour objet de modifier le Règlement d'urbanisme numéro 148-A afin de mettre à jour certaines dispositions pour se conformer à un jugement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 151-D a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 151-C afin de mettre à jour certaines dispositions du Règlement pour se conformer au Règlement amendant le Plan d'urbanisme numéro 148-B en vue de se conformer à un jugement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 148-B et 151-D de la ville de L'Île-Cadieux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 148-B et 151-D de la ville de L'Île-Cadieux.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.4 VILLE DE RIGAUD – RÈGLEMENT NUMÉRO 275-20-2019**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-20-2019 a pour objet de modifier le Règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, de façon à modifier la grille des spécifications de la zone A-10 afin de réduire la marge avant à 5 mètres, sauf sur la route 342; modifier la classe d'usage à laquelle appartient l'usage « Centre de santé », passant de « C9 - Commerce récréotouristique » à « C8 - Commerce de type touristique »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 275-20-2019 de la ville de Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 275-20-2019 de la ville de Rigaud.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.5 VILLE DE SAINT-LAZARE – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1062 ET 1063**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1062 a pour objet de modifier le Règlement de zonage et le Règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1063 a pour objet de modifier le Règlement de zonage et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer deux nouvelles zones à même la zone C\*-188;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1062 et 1063 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1062 et 1063 de la ville de Saint-Lazare.

**Proposition adoptée.**



**11.1.1.6 DEMANDE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR PERMETTRE LE DÉPLACEMENT ET LE REMPLACEMENT D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION EXISTANTE À LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES**

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 423678 concernant la demande de TELUS pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot numéro 3 271 321 au cadastre du Québec pour permettre le déplacement et le remplacement d'une tour de télécommunication en bordure du chemin Saint-Grégoire dans la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 9 mai 2019 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution concernant la demande de TELUS, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de donner** un avis favorable au dossier numéro 423678 quant à la demande de TELUS pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot numéro 3 271 321 au cadastre du Québec **pour permettre** le déplacement et le remplacement d'une tour de télécommunication en bordure du chemin Saint-Grégoire dans la municipalité des Cèdres.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.7 DEMANDE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE POUR DESSERVIR LE DOMAINE-EN-HAUT À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 423716 concernant la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant l'implantation d'une conduite d'eau potable dans la servitude du lot numéro 1 830 854 au cadastre du Québec afin de desservir le Domaine-en-Haut (secteur résidentiel construit de 35 résidences) à partir du réseau de la ville (emprise de l'autoroute 40);

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 20 avril 2019 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution concernant la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-06-12-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



**de donner** un avis favorable au dossier numéro 423716 concernant la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant l'implantation d'une conduite d'eau potable par servitude sur le lot numéro 1 830 854 au cadastre du Québec afin de **desservir** le Domaine-en-Haut (secteur résidentiel construit de 35 résidences) à partir du réseau de la ville (emprise de l'autoroute 40).

**Proposition adoptée.**

## **11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

## **12. DÉVELOPPEMENT**

### **12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

### **12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

## **13. HABITATION**

Aucun sujet traité.

## **14. AFFAIRES NOUVELLES**

### **14.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DU 30 ET 31 MAI 2019 : RETOUR**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, effectue un bref retour sur le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités ayant eu lieu les 30 et 31 mai 2019 dont un des thèmes principaux traités était la fiscalité municipale.

Monsieur Beaudoin ajoute avoir été informé lors de ce congrès que l'Association internationale des pompiers offre des formations gratuites, dont une formation sur les matières dangereuses. L'information sera remise aux services de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

### **14.2 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DU 5 AU 7 JUIN 2019 : RETOUR**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, effectue un bref retour sur l'Assemblée des MRC de la FQM ayant eu lieu du 5 au 7 juin 2019.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe avoir été nommé à siéger sur deux comités de la FQM, soit un comité de négociation sur la fiscalité municipale et un comité sur les coûts de la facturation de la Sûreté du Québec.

## **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.





---

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 19-06-12-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 45.

**Proposition adoptée.**

---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier